

## Points d'information à l'intention des délégués aux DRP Unifaf.

- **Suite au CAP du 17 décembre 2014, à compter de 2015, les membres du Bureau National d'Unifaf pour 2015-2016 sont :**
  - Président : Monsieur Franco STIVALA - CFDT
  - **Président Adjoint : Monsieur Alain CARREE - UNIFED FEHAP**
  - Trésorier : Monsieur Jean-Marc LE GRAND - UNIFED FEGAPEI
  - Trésorière adjointe : Madame Marie-France GUTHEY-PERROT - FO-Santé privée
  
- **Suite à la commission financière du 20 janvier, le budget de fonctionnement 2015 d'Unifaf est approuvé :**
  - L'approbation du budget permet aux Présidents et directeur général d'Unifaf de négocier sur des bases établies, la Convention Objectifs Moyens (COM) entre la DGEFP et Unifaf, sachant que cette COM ne vaudra exceptionnellement que pour l'année 2015, étant donné son caractère transitoire de mise en place de la loi du 4 mars 2014. La prochaine COM sera comme par le passé sur trois ans, soit 2016-2018.
  
  - Dans cette perspective, le budget a été construit sur l'hypothèse d'une collecte sur masse salariale 2015, identique à la collecte sur masse salariale 2013 (dernière collecte connue), soit 403 millions. Le budget a été construit en tenant compte de la fin de l'aide au paritarisme dans le cadre de l'Opcva, de l'intégration des départements d'outre-mer avec 4 ETP supplémentaires, de la poursuite du projet de transformation et de la refonte du système d'information de l'Opcva, de la prise en compte des missions nouvelles du conseil en évolution professionnelle et du contrôle de la qualité de la formation. Un budget communication adhérent conséquent a été budgété en vue de promouvoir l'offre de service de l'Opcva.
  
- Pour des raisons juridico-techniques, **les statuts d'Unifaf** tels que relevant de l'accord de branche 2011-05 et des avenants 1 et 2 de cet accord vont faire l'objet d'un dépôt par les services techniques d'Unifaf, même s'ils seront remis en question à la suite d'un nouvel accord formation.
  
- Il a été décidé que 2 millions supplémentaires viendraient abonder **l'enveloppe de régulation nationale de la professionnalisation** afin de pallier les hauteurs d'investissements sur la professionnalisation très divers selon les régions.
  
- Le CAP a décidé d'augmenter les **remboursements des frais de repas**, des stagiaires de 18 € à 20 € et ceux des participants aux instances d'Unifaf convoquées paritairement, de 26 € à 28 €.

- La prise en charge des actions de formation dans le cadre du **compte personnel de formation** est effective, à raison de 20 € de l'heure pour les formations de niveau II ou I et de 18 € de l'heure pour les formations III ou infra.
- Dans l'attente de l'arrêté à paraître sur l'autorisation pour Unifaf de collecter, le **projet d'implantation d'Unifaf sur le territoire des Antilles et de la Guyane** suit son cours. Une solution de gestion de la transition a été mise en place avec les opérateurs délégataires. Le traitement administratif des demandes de prise en charge est assuré depuis le 1er janvier par le service régional de Bourgogne. L'ensemble des adhérents a été informé sur les processus mis en place.
- Les **comités d'éthique sur 2015** ont été programmés, un premier en mai sur l'évolution des missions de lutte contre les dérives sectaires de l'Opcsa, un second en novembre sous forme de symposium sur l'approche éthique dans l'achat de formation.
- Dans la continuité de l'expérimentation sur les grands comptes, Unifaf a présenté **l'organisation et l'évolution de l'offre de services « associations »**. Deux grandes familles de services sont distinguées par Unifaf :
  - celles relevant de l'élaboration et du pilotage stratégique des politiques emploi-formation ;
  - celles renvoyant au pilotage opérationnel de la politique de formation.
 Deux familles au sein desquelles sont intégrées six catégories de service correspondant à des besoins adhérents : structurer la politique RH, construire des parcours professionnels, accompagner le dialogue social, gérer l'activité formation, optimiser les financements, mettre en œuvre et sécuriser la politique de formation.

Il s'agit au travers cette proposition de dessiner l'articulation entre élévation du niveau de contribution et élargissement de la palette de services et d'homogénéiser l'offre de service sur l'ensemble du territoire.

- **Une synthèse de l'activité des services régionaux d'Unifaf** a été présentée en CAP qui fait état notamment d'une amélioration significative des indicateurs de gestion et d'une augmentation des actions de conseil.  
*Synthèse de l'activité des services régionaux en 2014 en pièce jointe.*
- L'offre de service concernant **le conseil en évolution professionnelle** se structure à Unifaf en partenariat avec de nombreux acteurs sur les territoires. Un site dédié doit être mis en ligne dans les prochains jours.
- Des fonds du FPSPP à hauteur de 10 millions d'euros pour l'ensemble des Opcsa concernés seront finalement mis à disposition des Opcsa pour **les emplois d'avenir**, dans le cadre d'un appel à projets. Ces fonds, cependant insuffisants au regard des besoins, nous amèneront probablement à définir des règles moins strictes dans l'avenir pour la prise en charge par Unifaf de la formation des emplois d'avenir.

- L'Opca a proposé une note de contribution sur **les évolutions du développement professionnel continu** en vue de la concertation menée en ce moment sur le sujet par la DGOS. L'Opca confirme la nécessité de simplifier le DPC pour sa bonne marche et son attention aux décisions qui seront prises au cours de la concertation.
- Rappel : **les actions collectives nationales en cours sont** : L'accompagnement des troubles autistiques : évolutions et perspectives au regard des nouvelles recommandations de bonnes pratiques, adolescents en difficulté : quel accompagnement sur les territoires, la scolarisation des enfants en situation de handicap, mise en œuvre de l'hospitalisation à domicile en établissement social et médico-social, le vieillissement des personnes handicapées : impacts sur l'accompagnement.
- Planning de journées régionales d'adhérents en 2015 : **Alsace**, le 11 juin 2015.

**Direction Formation / Vie Associative**

**Rédigé par Virginie PREYSSAS**

Contacts : [virginie.preyssas@fehap.fr](mailto:virginie.preyssas@fehap.fr)

01 53 98 95 34

**Validé par Alain CARREE**, Vice-Président de la Fehap, Président de la Commission Formation

**Liste de diffusion :**

DRP Unifaf

Commission Formation

DRT

Chargés de mission